



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Questions financières relatives
à l'Institut international d'études sociales**

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a étudié à sa 47^e session, le 8 novembre 2005, les propositions de programme et de budget de l'Institut pour 2006-07, telles qu'elles figurent dans le document déjà distribué aux membres de la commission¹.
2. Conformément aux dispositions de l'article II, paragraphes 5 et 6, du Règlement de l'Institut, le Conseil a adopté les propositions de programme et de budget de l'Institut international d'études sociales pour 2006-07 en vue de communiquer le programme au Conseil d'administration pour qu'il l'entérine et de lui soumettre le budget pour approbation définitive.
3. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'entériner le programme et d'approuver le budget de l'Institut international d'études sociales pour 2006-07, tels qu'ils figurent dans le document déjà soumis à la commission.*
4. Par ailleurs, le Conseil a examiné le document présentant les états financiers du Fonds de dotation de l'Institut et du Legs Phelan² et a pris note de ce document.

Genève, le 10 novembre 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 3.

¹ Document GB.294/PFA/3/1.

² Document GB.294/PFA/3/2.